

DEPARTEMENT
ESSONNE
ARRONDISSEMENT
D'EVRY
CANTON DE
MENECY
CCAS
SOISY SUR ECOLE
(91840)

DATE DE
CONVOCATION
2023_2

OBJET :
ADOPTION DU
COMPTE
ADMINISTRATIF
2022 DU CCAS

EXTRAIT du REGISTRE

Des délibérations du Centre Communal d'Action Sociale

L'an deux mil dix-vingt-trois, le douze avril,

Le Centre Communal d'Action Sociale de Soisy-sur-Ecole légalement convoquée s'est réunie à 19h00 en Mairie sous la présidence de Monsieur Alain RUELLÉ, et après convocations régulièrement faites par courrier électronique,

Etaient présents : M. RUELLÉ Alain, Mme RAMAHEFASOLO Nora, M. BOULAT Henri, Mme SALVADORI PAQUET Gabrielle, M. LEBLANC Patrick, Mme CAILLETTE Danièle

Absents et excusés : Mme LABBÉ Yvette donne pouvoir à Mme RAMAHEFASOLO Nora.

Absents : Laure CADOT

Secrétaire de séance : Mme SALVADORI PAQUET Gabrielle

ADOPTION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2022 DU CCAS

Le Conseil d'Administration du CCAS, réuni sous la présidence de Monsieur Alain RUELLÉ, lequel s'est retiré au moment du vote, délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2022 dressé par la Présidente, après s'être fait présenter le budget primitif considéré ;

APRES EN AVOIR DELIBERE A L'UNANIMITE

1°) Lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer comme suit :

	FONCTIONNEMENT
RECETTES DE FONCTIONNEMENT titres de l'exercice 2022	0.00 €
DEPENSES DE FONCTIONNEMENT mandats exercice 2022	2 982.20 €
RESULTAT DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE 2022	- 2 982.20 €
EXCEDENT cumulé précédent apparaissant à l'article 002 du BP 2022	5 155.45 €
RESULTAT DE CLOTURE FONCTIONNEMENT 2022	2 173.25 €

2°) Arrête les résultats définitifs et consolidés tels que résumés ci-dessus ;

Fait et délibéré en séance les jour, mois et an ci-dessus.

Pour extrait conforme,

Pour la Présidente Empêchée
Alain RUELLÉ



Accusé de réception en préfecture
091-219105996-20230412-2023-2-DE
Date de télétransmission : 11/05/2023
Date de réception préfecture : 11/05/2023